

COMMUNIQUÉ

L'ASSOCIATION SALUE TOUS LES NOUVEAUX RÉSIDANTS

Montréal, le 28 juin 2010 — «J'invite les gens qui choisissent de demeurer dans le secteur ainsi que la population à communiquer avec nous sans gêne. La ligne d'information 514 645-8111 et notre site Internet www.aiem.qc.ca ont été mis en place pour les résidants de l'est de l'Île», tient à préciser Dimitri Tsingakis, directeur général de l'Association industrielle de l'est de Montréal (AIEM).

Depuis sa fondation en 1960, pour la protection de l'environnement, l'AIEM est devenue un véritable outil de rapprochement et de dialogue avec les communautés locales. L'Association regroupe 13 entreprises membres dans les domaines du raffinage de pétrole et de la chimie connexe, de la pétrochimie, de la métallurgie et du gaz naturel. Plusieurs établissements ont des comités de liaison avec des citoyens afin de mieux les informer, les écouter et répondre à leurs préoccupations.

L'AIEM réunit également quatre fois par année les membres de son comité de liaison avec la communauté (CLIC), une trentaine de personnes qui discutent de sujets d'intérêt sur l'environnement, le développement durable et l'évolution de nos établissements membres. Tous ces mécanismes favorisent de part et d'autre l'ouverture, le respect et la confiance nécessaires à une cohabitation harmonieuse.

Des questions de voisinage : les torchères industrielles et les sirènes

À quoi servent les torchères? La question revient souvent. Ce sont en fait des systèmes de sécurité, une sorte de soupape de sûreté maintenue en état de veille. C'est pourquoi il est normal de voir jour et nuit une petite flamme au bout de la torche. Les usines liées au raffinage de pétrole et à la pétrochimie en sont toutes équipées. Le mode de fonctionnement permet d'éliminer efficacement les excès de gaz lorsque la pression dans une unité de production d'une usine est supérieure à la normale. On prévient ainsi l'émission de gaz directement à l'atmosphère. Le service de l'Environnement de la Ville de Montréal est avisé quand une situation exceptionnelle nécessite une utilisation pouvant engendrer des émissions de fumée.

Par ailleurs, s'il vous arrive d'entendre plusieurs sirènes en même temps provenant des sites industriels le mardi matin à 11 heures, dites-vous que les usines suivent le protocole établi avec les intervenants des mesures d'urgence : un exercice indispensable dans une préparation adéquate des équipes d'intervention.

- 30 -

Pour information: Dimitri Tsingakis, ing.

Directeur général, au 514 645-2258